

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 26 juin 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 100 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Mireille BALOCCO - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Laurence LUCCIONI - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Janine MARY - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Brigitte VIRZI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Josiane FOINKINOS - Frédéric BOUSQUET représenté par Solange BIAGGI - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sandra DALBIN représentée par Kheïra ZENAFI - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Martine RENAUD - Jean-Claude DELAGE représenté par Nathalie FEDI - Frédéric DOURNAYAN représenté par Emilie DOURNAYAN - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Bernard JACQUIER - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - Vincent GOMEZ représenté par Garo HOVSEPIAN - Christian JAILLE représenté par Alain CHOPIN - Eric LE DISSES représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Marc LOPEZ représenté par Louisa HAMMOUCHE - Marie-Louise LOTA représentée par Daniel HERMANN - Bernard MARTY représenté par Marc POGGIALE - Florence MASSE représentée par Eric SCOTTO - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Isabelle SAVON - Gérard POLIZZI représenté par Lisette NARDUCCI - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Véronique PRADEL représentée par Emmanuelle SINOPOLI - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Stéphane RAVIER représenté par Jeanne MARTI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Michèle EMERY - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Maxime TOMMASINI représenté par Michel AZOULAI - Claude VALLETTE représenté par Carine ROGER - Josette VENTRE représentée par Albert LAPEYRE - Patrick VILORIA représenté par Marie-Christine CALATAYUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Anne DAURES - Dominique DELOURS - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Nathalie LAINE - Laurent LAVIE - Antoine MAGGIO - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Jean ROATTA - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 26 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VU 052-273/18/CT

**■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement -
Financement des investissements Politique de la Ville sur le Territoire Marseille
Provence -**

**Avis du Conseil de Territoire
DGDU 18/16491/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion sociale a défini les nouvelles orientations de la Politique de la Ville.

Pour la période de 2015 à 2020, le Contrat de Ville constitue le nouveau cadre de cette politique de cohésion sociale et urbaine en direction des quartiers les plus défavorisés.

Le Contrat de Ville Marseille-Provence fixe des orientations en matière d'investissement qui permettent notamment, dans les quartiers en difficulté, l'aménagement d'espaces extérieurs, de locaux ou de leur équipement en matériel en vue d'améliorer le cadre de vie des habitants et les offres d'accueil.

Pour le financement de ce type de projet, la Métropole Aix-Marseille-Provence propose d'allouer des crédits d'investissement à hauteur de 1 000 000 euros sur trois ans.

L'attribution des subventions par la Métropole Aix-Marseille-Provence sera conditionnée par le respect des principes suivants :

- Les projets devront se situer dans les 38 quartiers prioritaires de Marseille, Septèmes Marignane ou dans leur immédiate périphérie et dans les trois quartiers de « veille active » de la Ciotat conformément au décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 qui fixe la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.
- Seules les associations loi 1901, les bailleurs sociaux, et les syndicats de copropriété pourront bénéficier de ces subventions.
- Le montant des subventions accordées ne pourra avoir pour effet de porter le montant des aides publiques à plus de 80% du coût total d'un projet. Les bénéficiaires devront par conséquent financer une partie de leurs projets (20% minimum) soit par autofinancement, soit en obtenant des financements privés.
- Les subventions seront attribuées par la Métropole Aix-Marseille-Provence dans la limite de 50% maximum du coût du projet sur la base d'un dossier complet.
- Les projets retenus devront répondre aux priorités définies dans les axes du Contrat de Ville Marseille-Provence et concerner en particulier l'aménagement (travaux de construction, d'amélioration ou de réparation) des espaces extérieurs et des locaux ou l'équipement en matériel. Les investissements financés devront être destinés à servir de façon durable à l'activité du bénéficiaire.
- Les projets ne devront pas être commencés avant le vote de la subvention qui interviendra après une décision favorable des instances d'instruction de la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- La décision attributive de subvention fera l'objet d'une convention qui définira précisément les modalités d'application.

**Signé le 26 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018**

Ainsi, il convient de créer une opération d'investissement n°2018105800 « Financement des investissements Politique de la Ville sur le Territoire Marseille Provence » afin que la Métropole Aix-Marseille-Provence puisse allouer des subventions d'investissement dans le cadre du Contrat de Ville et selon les critères susmentionnés. Cette opération sera réalisée sur le Territoire Marseille Provence.

L'opération d'investissement, « Financement des investissements Politique de la Ville sur le Territoire Marseille Provence », d'un montant de 1 000 000 euros TTC, inscrite au budget et enregistrée dans l'autorisation de programme 181103BP du programme 10 doit être affectée afin d'en permettre la réalisation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- Le projet de délibération portant sur l'approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement " Financement des investissements Politique de la Ville sur le Territoire Marseille Provence .

**OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,
Entendues les conclusions du rapporteur,**

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire émet un avis favorable au rapport portant sur l'approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement " Financement des investissements Politique de la Ville sur le Territoire Marseille Provence.

Adoptée

Monsieur Dominique TIAN ne prend pas part au vote

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 26 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018

Métropole Aix-Marseille-Provence
VU 052-273/18/CT

Signé le 26 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018